



THE CANADIAN CHAMBER OF COMMERCE
LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Budget fédéral du 27 janvier 2009

Mesures de relance budgétaire et plus encore

Introduction

Dans un des budgets les plus anticipés des dernières années, le gouvernement fédéral a présenté un ensemble de nouvelles mesures destinées à stimuler l'économie, à limiter l'impact de la récession et à accélérer la relance. Une grande partie du contenu du budget avait été révélé et, par conséquent, il y a eu peu de surprises. Le budget contenait des mesures aptes à convenir à presque tout le monde.

Il y a certes des éléments que nous aurions façonnés différemment, mais le gouvernement a tenu des consultations exhaustives et a bien voulu révéler comment il pense pouvoir relancer l'économie. Il a adopté bon nombre des propositions de la Chambre de commerce du Canada, notamment accélérer les dépenses d'infrastructure; réduire les taux marginaux d'imposition des Canadiens à revenu faible et moyen; fournir des incitatifs aux nouveaux investissements commerciaux dans la machinerie et l'équipement; poursuivre les réductions de l'impôt des sociétés antérieurement annoncées; et assurer l'accès au crédit pour les entreprises et les consommateurs canadiens.

Les mesures de relance budgétaire entraîneront des déficits plutôt élevés. Le gouvernement prédit un déficit de 1,1 milliard de dollars pour l'exercice 2008-2009, de 33,7 milliards de dollars pour l'exercice 2009-2010, de 29,8 milliards de dollars pour 2010-2011, de 13 milliards de dollars pour 2011-2012 et de 7,3 milliards de dollars pour 2012-2013. Il projette un petit surplus pour 2013-2014. Globalement, le gouvernement prédit un déficit cumulatif de 85 milliards de dollars sur cinq ans.

Le budget de 2009 prédit que la dette fédérale atteindra 542,4 milliards de dollars pour l'exercice 2012-2013, soit 90 milliards de plus que l'anticipait la *Mise à jour économique* de novembre.

Analyse du budget fédéral

Le Plan d'action économique du Canada renferme une variété de mesures. Selon la Chambre de commerce du Canada, elles ne correspondent pas toutes à la définition traditionnelle des mesures de relance budgétaire.

En effet, les mesures de relance budgétaire les plus fécondes sont opportunes et centrées sur les besoins de l'économie. Les dépenses d'infrastructure correspondent à ces exigences. Elles constituent une priorité dans le budget de 2009 et à juste titre. Non seulement fournissent-elles un stimulant budgétaire à court terme, mais elles dégagent

d'importants avantages à long terme. Une infrastructure de qualité encourage l'investissement du secteur privé, attire l'investissement étranger direct et stimule le commerce international. Elle renforce la compétitivité et la productivité du pays.

Les mesures destinées à réduire le fardeau fiscal des Canadiens sont également les bienvenues dans une perspective de compétitivité à long terme. La hausse du maximum de la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) encouragera plus de gens à se joindre à la population active et incitera les prestataires actuels de la PFRT à prolonger leurs heures de travail. L'augmentation du montant personnel de base et du plafond des deux tranches d'imposition inférieures permettra aux Canadiens de gagner plus d'argent avant de payer l'impôt fédéral ou avant d'être assujettis à des taux d'imposition plus élevés. Elle offre un stimulant à court terme général, mais ce sont habituellement les personnes à faible revenu qui sont aptes à subir des contraintes de crédit et à figurer parmi ceux qui manifestent une propension élevée à dépenser.

Les encouragements aux nouveaux investissements commerciaux du budget de 2009 – comme le taux de DPA temporairement accéléré pour l'investissement dans la machinerie et l'équipement de fabrication ou de transformation et le taux de DPA de 100 % temporaire pour l'investissement dans les ordinateurs – modifient le moment où le capital est acquis et, par conséquent, fournissent un stimulant à court terme. Dans une perspective à plus long terme, ils stimulent la productivité du Canada en favorisant l'adoption de nouvelles technologies et en encourageant le réoutillage des entreprises. Il reste à voir si les entreprises canadiennes profiteront de ces incitatifs fiscaux à ce moment-ci, car bon nombre d'entre elles font face à un ralentissement de la demande, à des pourcentages de marge bénéficiaire décroissants et à des difficultés sur le plan du financement.

La Chambre de commerce du Canada est encouragée de voir que le gouvernement continue de soutenir le marché du crédit en utilisant tous les outils dont il dispose. Ses efforts complètent ainsi les mesures dynamiques prises par la Banque du Canada afin d'assurer la liquidité et l'abordabilité du crédit pour les entreprises et les consommateurs canadiens.

Les mesures annoncées dans le budget de 2009 coûtent cher – elles entraîneront des déficits importants dans un avenir rapproché. Nous devons nous rappeler qu'il y a un prix à payer lorsqu'un déficit est encouru. Les Canadiens devront le rembourser à l'avenir – capital et intérêts – ce qui empêchera le gouvernement de couvrir les coûts des programmes, notamment les soins de santé et l'éducation, et de répondre aux besoins d'une population vieillissante. Si les déficits persistent durant une longue période, la population et les entreprises canadiennes feront face à un fardeau fiscal plus élevé et notre compétitivité sera menacée.

Les déficits encourus durant les périodes de récession empêchent le gouvernement de maîtriser ses dépenses lorsque l'économie se rétablit. Le gouvernement a affirmé qu'il « gèrera soigneusement les dépenses » et concentrera « les dépenses sur les deux prochaines années ». Cela semble sujet à la capacité du gouvernement de « faire en sorte que la péréquation croisse parallèlement à l'économie » et de limiter la croissance de la rémunération du secteur public fédéral.

Il reste du travail à faire pour que le plan du gouvernement nous ramène à un surplus. Le gouvernement espère que les recettes budgétaires augmenteront assez rapidement

– environ 7 % par an de 2009-2010 à 2013-2014 – pour nous remettre en position excédentaire. Étant donné que la croissance du revenu nominal devrait atteindre en moyenne de 4 à 5 % par an, cet objectif pourrait être difficile à atteindre.

La Chambre de commerce du Canada est déçue que le gouvernement n'ait pas affirmé qu'il adoptera des principes budgétaires plus prudents et inclura, notamment, des allocations annuelles de fonds (c.-à-d. mettre de côté une réserve) à même le budget pour couvrir l'endettement lorsque le budget sera de nouveau excédentaire. Cette approche aurait persuadé les Canadiens et les investisseurs internationaux qu'il tient sérieusement à remettre les livres comptables du Canada en position excédentaire. Le gouvernement prévoit utiliser les excédents budgétaires avant tout pour rembourser les déficits anticipés au cours des quatre prochaines années.

Globalement, toutefois, le budget représente un important pas en avant.